

Propos introductifs

Didier VEILLON

Doyen de la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers

La gestion de la « crise »
sanitaire : premières
et prudentes approches

Le 17 mars 2020 à midi, la France entamait un premier confinement et beaucoup d'entre nous étions abasourdis par la succession des événements ayant conduit les autorités à prendre une semblable mesure dont le caractère draconien témoignait à l'évidence de la gravité de la situation. Un tel scénario eût semblé inconcevable encore quelques semaines plus tôt... Aussi nombre de nos compatriotes éprouvaient-ils une forme de stupeur, qui laissa place rapidement au doute quant à la gestion de la crise sanitaire. Censé posséder l'un des meilleurs systèmes de santé au monde, notre pays découvrait avec consternation que les services de réanimation étaient débordés par l'afflux de malades frappés par le covid-19, qu'il y avait pénurie de masques chirurgicaux dont les stocks n'avaient pas été renouvelés à temps, que des enfants ne pouvaient plus rendre visite à leurs vieux parents esseulés dans des maisons de retraite et si par malheur ceux-ci venaient à mourir, leur sépulture devrait avoir lieu en catimini, empêchant les proches de rendre l'hommage qui sied aux défunts et, partant, de faire leur deuil. À cela s'ajoutait la perspective d'une terrible récession économique frappant en tout premier lieu les catégories sociales déjà les plus précaires, qui risquaient dès lors de sombrer dans la grande pauvreté.

Le 25 juin 2020, le président de la République confia au professeur Didier Pittet, infectiologue et épidémiologiste suisse, inventeur du gel hydroalcoolique, le soin de diriger une mission indépendante de la gestion du coronavirus. Composé de cinq experts¹ s'étant livrés à un important travail d'investigation, cet organe a rendu au printemps dernier son rapport final², lequel ne se prive pas de mettre en exergue l'impréparation de la France face à la pandémie, « la faiblesse récurrente de l'anticipation » de la part des pouvoirs publics ou encore « la complexité de la gouvernance et la centralisation excessive ». Pourtant, les auteurs observent que « les autorités ont su tirer les enseignements de leur expérience pour améliorer le pilotage au fil des mois ». Ils notent par ailleurs que « la réactivité, l'engagement et la mobilisation des acteurs ont été remarquables tout au long de la crise », notamment de la part des professionnels de santé dont le dévouement mérite assurément d'être loué. Enfin,

1. Plus précisément, il s'agissait de M. Didier Pittet, médecin chef du service de prévention et contrôle de l'infection aux hôpitaux universitaires et Faculté de médecine de Genève, Mme Laurence Boone, chef économiste de l'OCDE et directrice du département des Affaires économiques, Mme Anne-Marie Moulin, directrice de recherche honoraire au CNRS, laboratoire SPHERE, M. Raoul Briet, président de chambre maintenu à la Cour des comptes, M. Pierre Parneix, médecin de santé publique et d'hygiène hospitalière au Centre hospitalier universitaire de Bordeaux.
2. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/279851.pdf>

« la réponse économique française a été globalement à la hauteur du choc subi », et ce grâce à des dispositifs comme le recours massif au chômage partiel pour les salariés ou l'octroi de prêts garantis par l'État aux entreprises en difficulté.

Plus généralement, la lecture de ce rapport donne à penser que la France face au coronavirus fut prise d'abord totalement au dépourvu avant de réagir dans l'urgence et parfois la précipitation pour s'adapter finalement vaille que vaille en évitant la catastrophe. De fait, ce tableau brossé à grands traits correspond certainement dans une large mesure à la réalité. Quoi qu'il en soit, cette crise sanitaire est aussi très révélatrice de la fragilité de notre société confrontée à un fléau dont elle se croyait protégée tant celui-ci semblait appartenir à un passé à jamais révolu, à savoir les grandes épidémies. C'était oublier que celles-ci n'ont jamais cessé de ponctuer l'histoire... et que l'histoire est souvent tragique !

Aussi convient-il dès à présent d'analyser la gestion de cette nouvelle crise. C'est là l'objet des contributions qui suivent. Elles auraient dû normalement être précédées de communications faites dans le cadre d'une journée d'étude prévue en mai au sein de la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers. Finalement, leurs organisateurs, nos collègues Gérard Mémeteau et Laurence Gatti, ont préféré y renoncer au regard des incertitudes liées à la conjoncture sanitaire du moment. C'était assurément une sage décision et je les en remercie. À défaut d'avoir entendu les différents intervenants, nous aurons du moins la possibilité de les lire, ce dont nous sommes gré à la *Revue générale de droit médical* qui assure cette publication.